



Doc. 16421
24 juin 2026

Lutter contre la répression transnationale

Amendement¹ n° 9

M. Emanuelis ZINGERIS, Lituanie, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5.9, insérer le paragraphe suivant:

«la répression financière, notamment le refus d'accès aux services bancaires et financiers, le gel des comptes, l'exclusion du système bancaire et d'autres mesures visant à restreindre les activités économiques, les moyens de subsistance ou la participation financière des personnes physiques et morales visées.»

Déposé par:

ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC
BULAI Iulian, Roumanie, ADLE
GEDVILAS Martynas, Lituanie, SOC
O'REILLY Joseph, Irlande, PPE/DC
WIECHEL Markus, Suède, CEPA

1. 2026 - Troisième partie de session

